

Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 11
Président de séance : M. Didier BRUHAY
Secrétaire de séance : M. Philippe DANIEL
Date de convocation : 4 septembre 2023

Membres présents : M. Didier BRUHAY, Mme Chantal CHASLES, M. Gérard BRAUD, Mme Kristell LE DREFF, M. Quentin FILLAUDEAU, Mme Johanna PAPIN (19h55), Mme Aurélie GENAY, Mme Emilie FORT-SEGURA, M. Philippe DANIEL.

Membre absent excusé : M. Pierre-Yves FREDOUEIL, M. Yves SCHNEIDER (pouvoir à Mme Emilie FORT-SEGURA)

M. Philippe DANIEL est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Il soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2023. Aucune remarque n'est formulée sur ce procès-verbal qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour :

1. PLUi – Présentation des OAP sectorielles

2. FINANCES

- 2.1. Décision modificative n°1 – Budget principal
- 2.2. Marché assurances – Lot Dommages aux biens
- 2.3. Devis pour défibrillateur
- 2.4. Devis renouvellement d'un poteau incendie

3. INFORMATIONS DIVERSES

- 3.1. Adressage rue du Soleil Levant
- 3.2. Aménagement d'un créneau de dépassement sur RD 771
- 3.3. Protection civile : proposition de mise en relation entre les municipalités françaises et ukrainiennes
- 3.4. Décisions du bureau municipal et du maire
- 3.5. Informations intercommunales

Monsieur le maire explique que l'ordre des questions va être modifié en raison de la présentation du point 1 par la Communauté de Communes qui a demandé à intervenir en fin de réunion.

*_*_*_*_*_*_*

1. FINANCES

1.1. Décision modificative n°1 – Budget principal

Monsieur le maire explique qu'il convient d'ajuster les montants de crédits votés au Budget Primitif, notamment pour prendre en compte :

- En fonctionnement : l'augmentation du montant des intérêts d'emprunts ;
- En investissement : le changement d'affectation des crédits pour l'opération DOJO.
- Les écritures d'ordre de sortie d'actif.

Il présente la décision modificative n°1 suivante :

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Article Chapitre	Libellé	Budget	DM N°1
6751 042	Valeurs comptables immos cédées OP. ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	10.000,00 10.000,00
66111 66	Intérêts réglés à échéance CHARGES FINANCIERES	12.000,00	2.000,00 2.000,00
		TOTAL	12.000,00

FONCTIONNEMENT RECETTES

Article Chapitre	Libellé	Budget	DM N°1
73223 73	Fonds Droits Mutation IMPOTS ET TAXES	0,00	10.000,00 10.000,00
7478 73	Participations autres organismes DOTATIONS	12.000,00	2.000,00 2.000,00
		TOTAL	12.000,00

INVESTISSEMENT DEPENSES

Article Chapitre	Libellé	Budget	DM N°1
2115-208 21	Terrains bâtis - DOJO IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50.000,00	-50.000,00 -50.000,00
231 231-208 23	Immos corporelles en cours Immos corporelles en cours - DOJO IMMOBILISATIONS EN COURS		10.000,00 50.000,00 60.000,00
		TOTAL	10.000,00

INVESTISSEMENT RECETTES

Article Chapitre	Libellé	Budget	DM N°1
2158 040	Autres installations, matériel OPERATION ORDRE DE TRANFERTS ENTRE SECTION	0,00	10.000,00 10.000,00
		TOTAL	10.000,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE la décision modificative n°1 du budget principal telle que présentée ci-dessus.

1.2. Marché assurances – Lot Dommages aux biens

Monsieur le maire rappelle la délibération du 13 mars 2023 par laquelle le conseil municipal l'autorisait à procéder au renouvellement du marché « Dommages aux biens » suite à la décision de la MAIF de résilier les contrats en cours au 31 décembre 2023.

La consultation a été passée selon une procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-3 du Code de la commande publique.

Deux candidats ont déposé une offre : GROUPAMA et SMACL.

COTISATIONS TTC PROPOSÉES PAR LES CANDIDATS

Franchise générale actuelle 500 €	DOMMAGES AUX BIENS		
	Solution de base Franchise 750 €	Option 1 Franchise 2 000 €	COTISATION ANNUELLE TTC 2023
GROUPAMA	8 730,72 €	8 000,68 €	2 446,00 €
SMACL	7 411,55 €	6 469,12 €	
Prix TTC moyen des offres	8 071,14 €	7 234,90 €	

Faisant suite à l'analyse des offres, la société RISKOMNIUM qui assiste la collectivité dans la passation de ce marché préconise de retenir l'offre de la SMACL (option 1 : franchise 2 000 €).

Après débat, le choix des membres du Conseil Municipal se porte sur l'offre de la SMACL (Option 1 : franchise 2 000 €).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le maire, ou son représentant, à signer le marché « Dommages aux biens » avec la SMACL pour l'option 1 (Franchise 2 000 €) pour une durée de 5 ans, avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2024

DIT que les crédits correspondant seront inscrits au budget primitif à compter de l'année 2024

1.3. Devis pour défibrillateur

Monsieur le maire présente le devis établi par la société SCHILLER pour la pose d'un défibrillateur au stade. Il s'élève à 1 890,30 € TTC.

En effet, la loi impose l'installation d'un défibrillateur automatisé externe, visible et facile d'accès, dans tous les Établissements Recevant du Public, notamment les enceintes sportives.

Il rappelle que la possession d'un défibrillateur implique de respecter certaines conditions concernant :

- la maintenance. Celle-ci doit être réalisée conformément aux recommandations laissées par le fabricant. Il s'agit de contrôler le bon fonctionnement du dispositif et de remplacer les consommables lorsqu'ils arrivent à date de péremption.
- la signalétique. Les modalités liées à l'obligation de signalisation d'un DAE sont précisées dans l'arrêté du 29 octobre 2019. L'intérêt d'une signalétique visible est de permettre à tout témoin d'un arrêt cardiaque de trouver rapidement un DAE.
- la déclaration. Les informations inhérentes à la localisation ainsi qu'à l'accessibilité d'un défibrillateur doivent être déclarées afin de figurer dans la base de données nationale GeoDAE.

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le maire, ou son représentant, à signer le devis de la société SCHILLER pour la pose d'un défibrillateur au stade de foot d'un montant de 1 890,30 € TTC

1.4. Devis renouvellement d'un poteau incendie

Monsieur le maire explique qu'il est nécessaire de remplacer le poteau incendie situé rue Pierre Gardé en raison de sa vétusté. Le devis de la SAUR s'établit à 2 370 € TTC.

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le maire, ou son représentant, à signer le devis avec la SAUR pour le remplacement du poteau incendie situé rue Pierre Gardé d'un montant de 2 370 € TTC.

2. INFORMATIONS DIVERSES

2.1. Adressage rue du Soleil Levant

Monsieur le maire fait savoir que le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours a relevé une problématique d'adressage au niveau des adresses utilisées venant perturber et mettre en défaut les services de secours.

En effet, la rue du Soleil Levant est une voie discontinue qui donne lieu à différents accès selon le numéro de voirie.

Dans un souci d'amélioration du service, le SDIS sollicite la commune afin de pouvoir apporter une réponse à cette situation.

Après discussion, il est décidé d'organiser une réunion avec les riverains concernés. La date sera fixée en bureau municipal.

2.2. Aménagement d'un créneau de dépassement sur RD 771

Monsieur le maire rappelle que le Département a mené ces dernières années des études de faisabilité et d'opportunité concernant l'aménagement d'un créneau de dépassement sur la RD 771 entre Treffieux et Saint-Vincent-des-Landes.

Afin d'informer la population concernée par cet aménagement et de recueillir son avis, une phase de concertation va être organisée. Celle-ci doit se dérouler du 3 au 30 octobre 2023. Elle doit également permettre d'aboutir à un choix définitif d'aménagement.

Afin de s'informer sur le projet, le Département mettra à disposition du public :

- Un livret de concertation et des panneaux d'exposition disponibles dans les mairies de Treffieux et Saint-Vincent-des-Landes pendant la durée de la concertation ;
- Une plateforme dédiée à la concertation : participer.loire-atlantique.fr/creneau-de-depassement-RD771. Les informations seront en ligne dès le mardi 19 septembre.

Pour apporter sa contribution :

- Des registres papier seront à la disposition du public dans les 2 mairies ;
- Les avis et propositions pourront être déposés en ligne sur la plateforme participer.loire-atlantique.fr/creneau-de-depassement-RD771 pendant toute la durée de la concertation.

Pour échanger et poser des questions sur le projet, des temps de rencontre sont prévus :

- Une réunion publique organisée le mardi 3 octobre à 18h30 à la salle municipale de Saint-Vincent des Landes, située au 25 rue de la Magdeleine ;
- Trois permanences assurées par les agents du Département aux dates suivantes :
 - Le 11 octobre en mairie de Saint-Vincent-des-Landes de 9h à 12h30 ;
 - Le 27 octobre en mairie de Treffieux de 9h à 13h30 ;
 - Le 18 octobre en visio-conférence Teams de 14h à 18h (inscription préalable nécessaire au 02 40 99 14 15 jusqu'au 16 octobre).

Un bilan sera ensuite mis en ligne sur la plateforme participer.loire-atlantique.fr dans un délai de 3 mois après la concertation.

Une discussion s'engage sur le sujet. Les élus conviennent que l'avis du conseil municipal doit être porté à la connaissance du Département, d'autant que la commune n'a pas été concertée en amont. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal.

2.3. Protection civile : proposition de mise en relation entre les municipalités françaises et ukrainiennes

Monsieur le maire rappelle que la commune a répondu à l'appel aux dons lancé par l'Association des Maires de France et la Protection Civile pour aider les populations civiles ukrainiennes touchées par la guerre.

Les dons recueillis ont permis d'acheter et d'acheminer en Ukraine des groupes électrogènes pour alimenter les équipements et structures municipaux essentiels, tels que le service des eaux, les points de résilience, les centres de soins, les stations de chauffage centralisées, les centres de distribution humanitaire...

A ce jour, grâce au don de la commune, la Protection Civile a pu fournir à la municipalité de LEBEDYN des groupes électrogènes.

Au-delà de la nécessaire traçabilité du matériel envoyé, le fléchage du don vers une commune ukrainienne constitue un premier contact entre les deux communes. C'est pourquoi, la Protection Civile propose à notre commune d'entrer en relation avec notre homologue ukrainien afin d'établir le cadre global de possibles rapprochements.

Au regard de la population de la ville de LEBEDYN (plus de 23 000 habitants), il n'apparaît pas pertinent pour la commune d'entamer des contacts.

2.4. Décisions du bureau municipal et du maire

Bureau Municipal du 17 juillet 2023

DEVIS VALIDES

AGRINORD 44 : 483,89 € - Pour chantier rue des Rivières (protection voie douce), ganivelles et piquets châtaigniers

DIAIS : 385,56 € - Pompe de relevage

Fleurs des 4 saisons : 100,76 € - Chrysanthèmes

FOOD TRUCK

Demande de M. BICIIN Valentin pour un emplacement une fois par semaine, un soir

⇒ Accord

ECOLE PRIVEE

Demande l'utilisation du terrain de foot pour le WE du 16 septembre pour structures gonflables

Accord LUSTVI

⇒ Validée

Bureau Municipal du 4 septembre 2023

PERISCOLAIRE

Besoin d'une table et de 8 chaises pour l'accueil périscolaire

La commune de VAY propose du mobilier d'occasion : 50€ la table et 10€ par chaise

⇒ Validé

SOCOTEC

Contrat de vérification périodique des installations électriques, ajout de la yourte : 150€

⇒ Accord

COPIEUR ECOLE

Le contrat du copieur (uniquement Noir) école est arrivé à échéance le 24 février 2023. A été renouvelé tacitement pour un an

La directrice souhaite acquérir une petite imprimante couleur

⇒ Voir avec SIDERIS pour le remplacer par l'ancien copieur (Noir et couleur) de la mairie

Bureau Municipal du 11 septembre 2023

TIG

Sollicitation pour l'accueil d'un TIG pour 105h

⇒ Accord de principe. RDV à fixer

BALLADE MOTO

Le moto club de Bouvron organise une balade motos le 29 octobre 2023

Pause prévue à l'étang de Gruellau entre 10h30 et 11h30

Sollicite l'autorisation de la commune

⇒ Accord

NANTES METROPOLE

Mail de Nathalie NOEL du SMCNA concernant le démarrage de la phase de concertation publique pour le projet de la Prairie de Mauve qui englobe le doublement de l'usine d'incinération

Sollicite les mairies pour afficher l'information dans tous les lieux opportuns (écoles, salles...), publications municipales et Internet

Sollicite la participation des élus aux réunions de concertation sur le territoire

⇒ Affichage à la mairie, écoles, salle du Temps Libre

⇒ Publication sur le site Internet

DEVIS VALIDE

RIA ENVIRONNEMENT pour l'hydrocurage à haute pression du réseau des eaux usées et du réseau d'eaux pluviales à l'école : 913,20 € TTC

CIRCUIT DES 7 ETANGS

Lancement appel d'offres pour les travaux sur Treffieux.

⇒ Achat de terrains à prévoir

2.5. Informations intercommunales

Monsieur le maire donne lecture des informations intercommunales du mois de septembre.

3. PLUi – Présentation des OAP sectorielles

Monsieur le maire passe la parole à Madame Claire THEVENIAU, présidente de la Communauté de Commune de Nozay, qui se dit ravie de faire ce point d'étape devant le Conseil Municipal. Elle est accompagnée de Madame Chantal GAUTIER, vice-présidente, déléguée à l'aménagement du territoire, Madame Magali MONNIER, service Aménagement de l'espace et Monsieur Gunevel PEDRON de La Boîte de l'Espace, Elle rappelle que le PLUi sera arrêté lors du conseil communautaire du 25 octobre prochain. Les Personnes Publiques Associées dont les communes auront ensuite 3 mois pour rendre un avis.

Monsieur Gunevel PEDRON rappelle tout d'abord le contexte et la loi Climat et résilience du 22 août 2021 qui prévoit de diviser par deux le rythme d'artificialisation entre 2021 et 2031 par rapport à la décennie précédente et d'atteindre d'ici à 2050 le zéro artificialisation nette (ZAN).

Il fait un rapide historique de la procédure en cours et rappelle les étapes importantes qui ont mené à l'élaboration du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), document incontournable du PLUi. Ce document expose les objectifs et les orientations générales en ce qui concerne le développement urbanistique, mais aussi économique, social et environnemental de la communauté de communes durant les 15 prochaines années.

Il présente ensuite le contexte et les objectifs de chacune des OPA (Orientations d'Aménagement et de Programmation) sectorielles sur la commune. Elles sont au nombre de 4, représentant un peu plus de 4 Ha urbanisables pour une soixantaine de logements attendus dont, à minima, 16 logements sociaux.

A noter que la zone d'activités de proximité de la Châtaigneraie en cours de finalisation y figure pour 0,9 Ha.



Après de nombreux échanges, Monsieur le maire les remercie vivement pour cette présentation.

Relevé de décisions affiché le 14 septembre 2023

Le Maire,
Didier BRUHAY

Le secrétaire,
Philippe DANIEL